

ETATS FINANCIERS EU-IFRS

1. Informations générales
 - 1.1. Identification
 - 1.2. Conseil d'administration
 - 1.3. Commissaire
 - 1.4. Activités et mission
2. Etats financiers
 - 2.1. Etat de situation financière
 - 2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global
 - 2.3. Etat des variations des capitaux propres
 - 2.4. Tableau des flux de trésorerie
3. Méthodes comptables
 - 3.1. Bases de préparation des états financiers
 - 3.2. Résumés des principales méthodes comptables
 - 3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB
 - 3.2.2. Emprunts bancaires
 - 3.2.3. Couverture de flux de trésorerie
 - 3.2.4. Impôts sur le résultat
 - 3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB
 - 3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses
 - 3.4. Première application des amendements des anciennes normes
 - 3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées
4. Notes
 - 4.1. Participation dans UCB
 - 4.1.1. Valeur comptable
 - 4.1.2. Quote-part dans les autres éléments du résultat global
 - 4.1.3. Juste valeur
 - 4.1.4. Concert
 - 4.1.5. Informations financières résumées concernant UCB
 - 4.2. Instruments financiers
 - 4.2.1. Instruments financiers par catégorie
 - 4.2.2. Risques liés aux instruments financiers
 - 4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers
 - 4.2.4. Paiements d'avance
 - 4.2.5. Trésorerie et équivalents
 - 4.2.6. Emprunts bancaires
 - 4.2.7. Dérivés
 - 4.2.8. Autres créditeurs
 - 4.3. Impôts sur le résultat
 - 4.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé
 - 4.3.2. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable
 - 4.4. Frais généraux
 - 4.5. Résultat par action
 - 4.6. Dividendes
 - 4.7. Gestion du capital
 - 4.8. Transactions avec les parties liées

Les états financiers EU-IFRS de Financière de Tubize sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par une résolution du conseil d'administration du 27 février 2019 et seront communiqués à l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2019.

1. Informations générales

1.1. Identification

DENOMINATION: Financière de Tubize
Forme juridique: Société Anonyme
Adresse: Allée de la Recherche 60, 1070 Anderlecht, Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles
Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>

Numéro d'entreprise

BE 0403 216 429

ETATS FINANCIERS EU-IFRS à communiquer à l'assemblée générale du

24/04/2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2018

 au

31/12/2018

Exercice précédent du

01/01/2017

 au

31/12/2017

1.2. Conseil d'administration

François Tesch, président du conseil d'administration, Route de Bettembourg 45 boîte A, L-1899 Luxembourg
NV Vauban (BE0838.114.246), membre du conseil d'administration, Rue Ducale 47-49, B-1000 Bruxelles,
représentée par Gaëtan Hannecart

Marc Speeckaert, membre du conseil d'administration, avenue Albert 201, B-1190 Forest

Cyril Janssen, membre du conseil d'administration, Rue des Mélèzes 29, B-1050 Ixelles

Charles-Antoine Janssen, membre du conseil d'administration, Claire Colline, Chaussée de Bruxelles 110, B-1310
La Hulpe

Nicolas Janssen, membre du conseil d'administration, Avenue Ernest Solvay 110, B-1310 La Hulpe

Evelyn du Monceau, membre du conseil d'administration, Avenue des Fleurs 14, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre

Fiona de Hemptinne, membre du conseil d'administration, Fairlawn Grove 20, W4 5EH London, UK

Cédric van Rijckevorsel, membre du conseil d'administration, Chipstead Street 37, SW63SR London, UK

Cynthia Favre d'Echallens, membre du conseil d'administration, Route d'Ottignies 74A, B-1380 Lasne

1.3. Commissaire

Mazars Réviseurs d'entreprises (BE 0428 837 889), commissaire (Registre IRE n° B00021), Avenue Marcel Thiry
77/4, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Xavier Doyen (Registre IRE n° A01202)

1.4. Activités et mission

Financière de Tubize (la « Société ») est une société holding cotée sur Euronext Brussels sous le code ISIN TUB
BE0003823409, qui détient et gère une participation de 68.076.981 actions d'UCB, représentant 35,00% du total
des actions émises par UCB, une société biopharmaceutique établie en Belgique et dont les actions sont également
cotées sur Euronext Bruxelles. Financière de Tubize est l'actionnaire de référence d'UCB.

La mission de Financière de Tubize est de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires en soutenant, en
tant qu'actionnaire de référence stable, une croissance durable du projet industriel d'UCB.

Pour tout renseignement sur UCB : www.ucb.com

Cyril Janssen
Membre du conseil d'administration

Evelyn du Monceau
Membre du conseil d'administration

2. Etats financiers

2.1. Etat de la situation financière

€ 000			
31 décembre	Notes	2018	2017
Participation dans UCB	4.1.1.	2.481.939	2.309.844
Actifs non-courants		2.481.939	2.309.844
Paievements d'avance	4.2.4.	31	33
Autres créances		102	-
Trésorerie et équivalents	4.2.5.	1.529	1.452
Actifs courants		1.662	1.485
Actifs		2.483.601	2.311.329
Capitaux propres		2.339.563	2.115.676
Emprunts bancaires	4.2.6.	90.000	140.000
Dérivés	4.2.7.	318	741
Passifs non-courants		90.318	140.741
Emprunts bancaires	4.2.6.	52.613	52.144
Dérivés	4.2.7.	571	2.252
Autres créditeurs	4.2.8.	536	516
Passifs courants		53.720	54.912
Passifs		144.038	195.652
Capitaux propres et passifs		2.483.601	2.311.329

2. Etats financiers

2.2. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Notes		
RESULTAT NET			
Quote-part dans le résultat net d'UCB		288.251	272.233
Charges d'emprunts bancaires	4.2.6.	-2.144	-5.118
Frais généraux	4.4.	-951	-941
Résultat avant impôts		285.156	266.174
Impôt sur le résultat	4.3.2.	-	19.760
Résultat net		285.156	285.934
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Quote-part, après impôt, des autres éléments du résultat global d'UCB		-35.702	-88.661
Ceux qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4.1.2.	3.203	3.288
Ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies	4.1.2.	-38.905	-91.949
Autres composants, après impôt, des autres éléments du résultat global, qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		738	1.583
Couvertures de flux de trésorerie	4.2.7.	738	1.583
Total des autres éléments du résultat global		-34.964	-87.078
RESULTAT GLOBAL		250.192	198.856
Résultat net attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		285.156	285.934
Résultat global attribuable aux			
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Propriétaires de la société mère		250.192	198.856
Résultat par action (en €)			
De base et dilué	4.5.	6,40	6,42

2. Etats financiers

2.3. Etat des variations des capitaux propres

	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2018	236.225	2.108.415	-130.844	-56.459	-79.463	10.629	27.173	2.115.676
Dividendes		-24.056						-24.056
Rachat actions propres			-2.124					
Résultat global								
- Bénéfice		285.156						285.156
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB				3.203	24.587	-12.643	-50.849	-35.702
- Couverture de flux de trésorerie								
- Ajustements de reclassement								
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
- Paiements fondés sur des actions		21.049						21.049
- Transferts dans les réserves		-19.093	19.093					-
- Actions propres			-13.410					-13.410
		1.956	5.683					7.639
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		-8.581	477	208	293	-39	-122	-7.763
Solde au 31/12/2018	236.225	2.362.890	-126.808	-53.048	-54.583	-2.053	-23.060	2.339.563

	Capital et prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2017	236.225	1.833.036	-102.256	-59.596	47.726	15.099	-12.679	1.957.555
Dividendes		-23.165						-23.165
Résultat global								
- Bénéfice		285.934						285.934
- Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB				3.288	-127.308	-4.509	39.868	-88.661
- Couverture de flux de trésorerie		1.030						1.030
- Ajustements de reclassement		553						553
		287.517	-	3.288	-127.308	-4.509	39.868	198.856
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB								
- Paiements fondés sur des actions		23.155						23.155
- Transferts dans les réserves		-17.983	17.983					-
- Actions propres			-45.715					-45.715
		5.772	-28.332	-	-	-	-	-22.561
Effet de la variation d'actions propres détenues par UCB		5.258	-257	-150	120	38	-17	4.991
Solde au 31/12/2017	236.225	2.108.415	-130.844	-56.459	-79.463	10.629	27.173	2.115.676

2. Etats financiers

2.4. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	Notes	2018	2017
Rémunérations administrateurs & jetons de présence			
Rémunération directeur		-96	-161
Rémunération commissaire		-12	-6
Honoraires prestataires de services		-161	-53
Cotisations		-125	-113
Paiement de services		-86	-91
Paiement de frais		-52	-9
Don		-20	-25
Avances		-	-
Paiement d'impôts indirects		-102	-70
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-1.060	-905
Dividendes reçus		80.331	78.289
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		80.331	78.289
Dividendes versés		-24.056	-23.165
Intérêts et commissions payés		-3.514	-4.422
Remboursement d'emprunts bancaires		-53.000	-152.000
Avances sur lignes de crédit		3.500	103.000
Paiement dividendes années antérieures			-6
Rachat d'actions propres		-2.124	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-79.194	-76.593
Total des flux de trésorerie		77	791
Trésorerie et équivalents début de période	4.2.5.	1.452	662
Trésorerie et équivalents fin de période	4.2.5.	1.529	1.452

Voy également l'annexe 4.2.6. qui reprend les informations requises par les amendements à la norme IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir.

3. Méthodes comptables

3.1. Bases de préparation des états financiers

Afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB.

Les états financiers EU-IFRS sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés sur la base de leur juste valeur.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour évaluer la juste valeur, d'une part, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et, d'autre part, en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Toutes les données d'entrée sont classées selon les trois niveaux suivants:

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour d'actifs ou de passifs identiques

Niveau 2 – données d'entrée, autres que celles du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 – données non observables.

Pour les actifs et les passifs qui sont évalués à la juste valeur de façon récurrente, la Société évalue à chaque date de clôture à quel moment, le cas échéant, un transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie s'est produit.

La Société fournit les informations concernant les justes valeurs (voy. note 4.2.3.) sur base des postes présentés dans l'état de situation financière.

Distinction entre les éléments courants et non courants

Dans l'état de la situation financière, les éléments courants et non courants sont présentés séparément.

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsqu'il se compose de trésorerie ou équivalents, ou lorsque la Société s'attend à réaliser l'actif dans les douze mois suivant la date de clôture. Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque la Société s'attend à régler le passif dans les douze mois suivant la date de clôture ou lorsque le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture et la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont toujours classés en non courants.

3.2. Résumé des principales méthodes comptables

3.2.1. Mise en équivalence de la participation dans UCB

La Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée selon la définition de la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation dans UCB au coût et ensuite à l'ajuster pour prendre en compte les changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Par coût, il faut entendre, soit le prix d'acquisition (le prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport. Tout excédent du coût de la participation sur la quote-part de la Société dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables d'UCB (le goodwill) est inclus dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la Société augmente sa participation dans UCB, pour autant que celle-ci soit toujours une entreprise associée, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire est ajouté à la valeur comptable de la participation existante. L'augmentation de la participation est répartie entre, d'une part, le goodwill

supplémentaire, et d'autre part, la quote-part supplémentaire dans la juste valeur des actifs nets d'UCB à la date de l'augmentation de la participation. Le goodwill existant n'est pas réévalué.

Des changements de la quote-part de la Société dans l'actif net d'UCB peuvent se produire si le pourcentage de la participation de la Société dans UCB change (« changements de type 1 ») ou, sans qu'il y ait des modifications apportées au pourcentage de la participation, en cas de changements dans l'actif net d'UCB qui sont attribuables Tubize (« changements de type 2 »). L'effet des changements de type 1 est comptabilisé dans l'état des variations de capitaux propres. L'effet des changements de type 2 est comptabilisé comme suit: la quote-part de la Société dans les profits et pertes d'UCB figure au résultat net dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB est constatée dans les autres éléments du résultat global dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global; et sa part dans les autres changements de l'actif net d'UCB est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, chaque fois qu'il existe une indication objective que la participation risque d'être dépréciée, la Société procède à un test de dépréciation qui consiste à comparer la valeur comptable de la participation (y compris le goodwill qui ne fait pas l'objet de test individuel de dépréciation) à sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur égale à la différence entre les deux valeurs est comptabilisée à charge du résultat net.

3.2.2. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par les remboursements effectués par la Société au profit de la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme l'extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus), escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme l'extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

3.2.3. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, lors de la conclusion de la couverture et ensuite de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêt ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêt, qui ont satisfait au test d'efficacité et ont été désignés en tant qu'instrument de couverture, sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction imputables à ces swaps sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés ensuite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la Société révoque la désignation en tant que couverture. A partir de la date de l'interruption de la relation de couverture, les variations de la juste valeur du

swap sont enregistrées en résultat net et le prix net cumulé du swap à cette date est comptabilisé comme suit: (i) la partie qui correspond à la couverture des flux de trésorerie pour lesquels la Société ne s'attend plus qu'ils se réalisent (surplus de couverture) est reclassée des capitaux propres et comptabilisée à charge du résultat net de la période au cours de laquelle l'interruption a eu lieu, et (ii) le solde est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net sur la durée restante du swap sur base des montants notionnels pondérés.

La classification du prix net des swaps de taux d'intérêt entre non-courant et courant est effectuée sur base des montants notionnels pondérés. Les intérêts courus sont classés comme courants.

Les intérêts courus à payer et à recevoir d'un même swap sont compensés dans l'état de la situation financière. Il en va de même pour les produits et charges d'intérêts dans l'état du résultat net.

3.2.4. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur la base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite si et dans la mesure où il est improbable que la Société disposerait de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non courants.

3.2.5. Principales méthodes comptables d'UCB

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un effet sur la situation financière et les résultats de la Société.

3.3. Jugements, estimations comptables et hypothèses

L'établissement des états financiers EU-IFRS nécessite de la part du conseil d'administration l'application de jugements, d'estimations comptables et d'hypothèses qui affectent les montants présentés. Les jugements, hypothèses et estimations clés sont, le cas échéant, expliqués dans les notes pertinentes.

3.4. Première application des amendements des normes

La société a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2018. Le groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2018. Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice:

- Amélioration annuelle des normes IFRS – cycle 2014-2016 : Aucun impact n'est pressenti par ces améliorations annuelles ;
- Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes : La société n'ayant pas de pertes latentes ces amendements sont sans impact ;
- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance "Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4". La norme sur les contrats d'assurance n'est pas applicable à la société ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et Clarification d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients : La société ne tire pas de

revenus de contrats conclus avec des clients ; et par conséquent l'application de cette norme sera sans impact pour la société ;

- IFRS 9 - Instruments financiers : La société a des instruments financiers (emprunts et instruments dérivés). Toutefois l'application de la norme IFRS 9 n'impactera pas la société compte tenu de ses méthodes comptables actuelles ;
- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée. Cette interprétation n'aura pas d'impact sur la société étant donné l'absence de transactions en monnaies étrangères ;
- Amendements à la norme IAS 40 : Transfert des immeubles de placement (applicables à partir du 1/1/2018). Ces amendements ne s'appliquent pas à la société étant donné qu'elle ne dispose pas d'immeuble de placement.

3.5. Effet de l'application future des nouvelles normes publiées

Les nouvelles normes IFRS qui ont été publiées et approuvées par l'Union européenne mais dont l'application n'est pas encore obligatoire en 2018, sont discutées ci-après. Le cas échéant, la Société adoptera ces nouvelles normes et interprétations lorsque leur application est obligatoire. Il est fait également référence à la note d'UCB qui a adopté par anticipation la norme IFRS 16 Contrats de location. Par l'application de la méthode de mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront influencés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB. Il s'agit des textes suivants :

Textes approuvés par l'EFRAG :

- IFRS 16 : Contrats de location (applicable à partir du 1/1/2019). La société n'est pas partie prenante à des contrats de location et par conséquent l'application de cette norme sera sans impact pour la société ;
- IFRIC 23 : Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat (applicable à partir du 1/1/2019). La société n'anticipe pas d'impact de l'application de cette interprétation ;
- Amendements à la norme IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (applicables à partir du 1/1/2018). Cet amendement ne devrait pas impacter la société étant donné l'absence de transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amendements à la norme IFRS 9 : « *Prepayment features with negative compensation* » (applicables à partir du 1/1/2019). Ces amendements n'impacteront pas la société étant donné qu'elle ne noue pas de transactions visées par ces amendements ;
- Amendements à la norme IAS 28 : Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et co-entreprises (applicable à partir du 1/1/2019). Ces amendements traitent des éventuelles dépréciations des intérêts dans des entreprises associées et co-entreprises. L'application de ces amendements ne devrait pas impacter la société compte tenu de l'absence d'indicateur d'une dépréciation de valeur de la participation de la société dans UCB.

Textes n'ayant pas encore été approuvés par l'EFRAG :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable à partir du 1/1/2021). Cette norme n'est pas applicable à la société ;
- En février 2018, l'IASB a également publié des amendements à la norme IAS 19 (applicable à partir du 1/1/2019), qui traitent des avantages au personnel. La société n'employant pas de personnel, l'application de ces amendements sera sans impact ;
- Amélioration annuelle des normes IFRS – cycle 2015-2017 (applicable à partir du 1/1/2019). Aucun impact n'est pressenti par ces améliorations annuelles ;
- Amendements aux références du cadre conceptuel des standards IFRS (applicable à partir du 1/1/2020) ;
- Amendements à l'IFRS 3 Regroupement d'entreprise (applicable à partir du 1/1/2020) ;
- Amendements aux IAS 1 et IAS 8 Définition de significatif (applicable à partir du 1/1/2020).

4. Notes

4.1. Participation dans UCB

4.1.1. Valeur comptable

€ 000	Quote-part dans l'actif net d'UCB		Goodwill		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Au 1^{er} janvier	2.102.405	2.014.691	207.439	207.439	2.309.844	2.222.130
Distribution	-80.331	-78.289	-	-	-80.331	-78.289
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	288.251	272.233	-	-	288.251	272.233
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 4.1.2.)	-35.702	-88.661	-	-	-35.702	-88.661
Quote-part dans les autres changements de l'actif net d'UCB ¹	7.640	-22.561	-	-	7.640	-22.561
Modifications au pourcentage de la participation suite à la variation des actions propres détenues par UCB	-7.763	4.991	-	-	-7.763	4.991
Au 31 décembre	2.274.500	2.102.405	207.439	207.439	2.481.939	2.309.844

4.1.2. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2018			2017		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	4.520	-1.317	3.203	9.758	-6.470	3.288
- Réévaluation des obligations au titre de plans de pension à prestations définies	4.520	-1.317	3.203	9.758	-6.470	3.288
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	-38.905	-	-38.905	-91.949	-	-91.949
- Ecart de conversion	24.587	-	24.587	-127.308	-	-127.308
- Résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente	-12.643	-	-12.643	-4.509	-	-4.509
- Part efficace sur couverture de flux de trésorerie	-50.849	-	-50.849	39.868	-	39.868
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB	-34.385	-1.317	-35.702	-82.191	-6.470	-88.661

4.1.3. Juste valeur

31 décembre	2018	2017
Nombre d'actions UCB	68.076.981	68.076.981
Cours de bourse UCB (€)	71,3	66,18
Juste valeur de la participation dans UCB (€ 000)	4.853.889	4.505.335
Valeur comptable (€ 000)	2.481.939	2.309.844
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable (€ 000)	2.371.950	2.195.491

4.1.4. Concert

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2018	2017	2018	2017
Financière de Tubize	68.076.981	68.076.981	35,00	35,00
Schwarz Vermögensverwaltung	0	2.021.404	0	1,04
Total	68.076.981	70.098.385	35,00	36,04

Le 19 janvier 2018, la Société a reçu confirmation de Schwarz Vermögensverwaltung de la terminaison de l'accord de participation en concert. Conformément à l'article 14 de la loi du 2 Mai 2007, la Société a établi une déclaration de transparence à UCB le 25 janvier 2018.

¹ Pour un détail par rubrique des capitaux propres, voir l'état des variations de capitaux propres

4.1.5. Informations financières résumées concernant UCB*Etat résumé de la situation financière*

€ 000 000 31 décembre	2018	2017
Actifs non courants	7.564	7.240
Actifs courants	2.950	2.677
Passifs non courants	-2.021	-2.213
Passifs courants	-2.238	-1.949
Capitaux propres	6.255	5.736
Intérêts minoritaires	-54	-77
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	6.309	5.813

Etat résumé du résultat global

€ 000 000	2018	2017
Chiffre d'affaires	4.632	4.530
Bénéfice des activités poursuivies	815	770
Bénéfice des activités abandonnées	8	1
Autres éléments du résultat global	-102	-233
Résultat global	721	538

Réconciliation des informations financières résumées à la valeur comptable de la participation

€ 000 000 31 décembre	2018	2017
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'UCB	6.309	5.813
Participation de la Société ²	36,0370%	36,1706%
Quote-part de la Société dans les capitaux propres d'UCB	2.275	2.103
Goodwill sur acquisition	207	207
Valeur comptable de la participation dans UCB	2.482	2.310

4.2. Instruments financiers4.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000 31 décembre	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Paievements d'avance	31	33	-	-	-	-
Autres créances	102	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	1.529	1.452	-	-	-	-
Emprunts bancaires	-	-	-142.613	-192.144	-	-
Dérivés	-	-	-	-	-889	-2.993
Autres créditeurs	-	-	-536	-516	-	-
Total	1.662	1.485	143.149	-192.660	-889	-2.993

4.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. Elle suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts. Les justes valeurs au 31 décembre 2017 sont reprises à la note 4.2.3.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottant. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt (y compris des swaps à départ différé) afin de se couvrir contre le risque d'une augmentation de taux d'intérêt. La Société suit en permanence l'évolution des marchés de taux d'intérêt et prend des mesures de couverture en fonction de l'appréciation des risques. La situation des emprunts bancaires et de leur couverture au 31 décembre 2018 est reflétée dans les notes 4.2.6. et 4.2.7.

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises à la note 4.2.6. La Société considère que les flux de dividendes d'UCB et, en tant que de besoin, le recours aux nouvelles lignes de crédit permettra d'effectuer les remboursements planifiés pour les emprunts contractés à ce jour.

² Pour le calcul du pourcentage, les 5.597.174 actions propres détenues par UCB au 31/12/2018 sont exclues du dénominateur

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

4.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Le tableau ci-après compare pour chaque catégorie d'instruments financiers les valeurs comptables et les justes valeurs:

€ 000 31 décembre	Niveau des données d'entrée dans la hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2018	2017	2018	2017
Paiements d'avance	-	31	33	31	33
Autres créances	2	102	-	102	-
Trésorerie et équivalents	-	1.529	1.452	1.529	1.452
Emprunts bancaires	2	-	-	-	-
		142.613	192.144	142.613	192.144
Dérivés	2	-889	-2.993	-889	-2.993
Autres créditeurs	-	-536	-516	-536	-516

Les justes valeurs des paiements d'avance, de la trésorerie et équivalents, et des autres créditeurs se rapprochent des valeurs comptables en raison des échéances proches de ces instruments.

Les justes valeurs des emprunts à taux flottant se rapprochent des valeurs comptables car les taux flottants reflètent les taux de marché à court terme.

La Société utilise une technique d'actualisation pour déterminer les justes valeurs de ses emprunts à taux fixe. Selon cette technique la juste valeur se calcule par l'actualisation des flux futurs d'intérêts et de remboursements en capital au moyen d'un taux d'actualisation qui correspond au taux d'emprunt de la Société à la date de clôture. Ce taux est basé sur des données d'entrée observables de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les taux du marché et les données d'entrée pour la marge.

Au 31 décembre 2018, tous les emprunts en cours sont à taux flottant.

La Société utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des swaps d'intérêt de couverture. Ces techniques comprennent des modèles d'actualisation et incorporent des données d'entrée observables du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, telles que les courbes de taux d'intérêt et les données d'entrée pour la marge.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de transferts d'un niveau de la hiérarchie des justes valeurs à un autre.

4.2.4. Paiements d'avance

€ 000 31 décembre	2018	2017
Charges à reporter		
- Primes d'assurance	16	17
- Gestion d'assurances	2	2
- Portail du conseil d'administration	13	15
Total	31	33

4.2.5. Trésorerie et équivalents

€ 000 31 décembre	2018	2017
Dépôts à vue	1.529	1.452
Dépôts à court terme	-	-
Total	1.529	1.452

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements à trois mois au plus qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.2.6. Emprunts bancairesValeurs comptables

€ 000 31 décembre	Non courant		Courant		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Emprunts à taux flottant	-90.000	-140.000	-52.500	-52.000	-142.500	-192.000
Intérêts courus	-	-	-113	-144	-113	-144
Total	-90.000	-140.000	-52.613	-52.144	-142.613	-192.144

Au 31 décembre 2018, les lignes confirmées de € 157,0 millions étaient utilisées à concurrence de € 142,5 millions. La marge disponible sur lignes confirmées s'élevait à € 14,5 millions au 31 décembre 2018.

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances fixes d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Evolution de l'endettement au cours de l'exercice 2018

€ 000		Lignes confirmées	Utilisées			Disponibles
			Flottant	Fixe	Total	
01/01/2018	Ouverture	193.000	-192.000	-	-192.000	1.000
15//05/2018	Remboursement et clôture d'avance à terme	-36.000	36.000		36.000	
15/05/2018	Remboursement d'avance sur ligne de crédit roll-over		17.000		17.000	17.000
27/11/2018	Nouvelle avance		-3.500		-3.500	-3.500
31/12/2018	Clôture	157.000	-142.500	-	142.500	14.500

Le dividende reçu d'UCB en mai 2018 a été utilisé pour rembourser € 36 millions d'avances. En mai 2018, la société a remboursé la ligne de crédit de € 36 millions conclue en septembre 2016 et utilisable pendant la période du 30 septembre 2017 jusqu'au 15 mai 2018.

Echéances contractuelles

€ 000	Flottant	Total
30/06/2019	-52.500	-52.500
30/06/2020	-52.500	-52.500
06/11/2021	-52.000	-52.000
	-157.000	-157.000

Le remboursement en une seule fois du montant de € 36 millions, au 15 août 2018, a été financé par des revenus en dividendes attendus d'UCB au titre de l'exercice 2018. A ce remboursement contractuel de € 36 millions, un remboursement non contractuel de € 16 millions est également prévu courant 2018.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 4.050.000 actions UCB au 31 décembre 2018. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 102.206k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les sûretés relatives aux emprunts bancaires doivent consister en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 157% de l'encours; au 31 décembre 2018, le ratio se situe à 202%.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 31 décembre 2018, le ratio se situait à 3%
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base BEGAAP) doit être supérieur à 70%; au 31 décembre 2018, le ratio s'élève à 90%.

Gestion du risque de flux de trésorerie

La majorité des emprunts bancaires (€142,5 millions au 31 décembre 2018) est structurée sous forme de crédits roll-over avec des avances à court terme et à taux flottant. Les risques de flux de trésorerie liés à ces emprunts sont, au 31 décembre 2018, partiellement couverts par un swap de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle de € 5 millions, qui convertit la partie des emprunts correspondant à la valeur notionnelle du en emprunts à taux fixe

jusqu'à leurs échéances. Comptablement, la comptabilité de couverture a été cessée pour ce swap et les emprunts sous-jacents depuis le 1^{er} janvier 2015.

De plus, afin de se protéger contre le risque d'une augmentation future des taux d'intérêt, la Société a décidé de couvrir, à partir d'octobre 2017, l'entière de ses dettes à taux flottant. A cette fin, la Société a contracté, en mars 2016, deux swaps à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, qui seront entièrement amortis vers mi-mai 2021. Les deux swaps ont été désignés en tant qu'instruments de couverture des risques de flux de trésorerie résultant des emprunts bancaires à taux variable. L'efficacité de la couverture a été documentée et la comptabilisation de couverture est appliquée.

Voy note 4.2.7. pour des informations supplémentaires concernant la comptabilisation des swaps.

Charges d'emprunts bancaires

€ 000		
Charges d'intérêts		
Commissions de réservation		
Amortissement des frais de restructuration		
Variation du prix net d'un IRS non désigné en tant qu'instrument de couverture (voy. 4.2.7.)		
Part non efficace des IRS de couverture (voy. 4.2.7.)		
Ajustements de reclassement (voy. 4.2.7.)		
Autres frais		
Total	-	-

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 4.591k en 2017 à € 2.369k en 2018, compte tenu de la diminution de l'encours moyen d'endettement de € 206 millions en 2017 à € 157 millions en 2018. Grâce au maintien des conditions de marché favorables et une gestion active des dettes bancaires, le coût moyen de l'endettement est stable en 2018 et est de l'ordre de 1,51% (2.23% en 2017). Les taux d'intérêt sur les emprunts à taux flottant se situent, au 31 décembre 2018, entre 0,00% et 0,33%.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 32k en 2018 (€ 120k en 2017). La commission se situe à 0,28% au 31 décembre 2018.

4.2.7. Dérivés

€ 000	IRS désignés comme instruments de couverture		IRS non désigné comme instrument de couverture		Total IRS	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
31 décembre						
Montants notionnels	139.000	139.000	5.000	55.000	144.000	194.000
					0	
Juste valeur totale	-709	-870	-180	-2.123	-889	-2.993
Non-courant	-318	-532	-	-209	-318	-741
Courant	-391	-338	-180	-1.914	-571	-2.252
Intérêts courus	-74	-75	-113	-1.219	-187	-1.294
A payer	-74	-75	-113	-1.219	-187	-1.294
A recevoir	-	-	-	-	-	-
Prix net	-635	-795	-67	-904	-702	-1.699
Prix net au terme de la période précédente	-795		-904		-1.699	
Gains/Pertes (-) au cours de la période, après impôts	160		837		997	
Repris en résultat net	8		251		259	
Gains/pertes (-) au cours de la période	8		837		837	
Ajustement de reclassement	-		-586		-586	
Repris en autres éléments du résultat global	152		586		738	
Gains/pertes (-) au cours de la période	152		-		152	
Ajustement de reclassement	-		586		586	

Au 31 décembre 2018, les dérivés dans les livres de la Société consistaient en trois swaps de taux d'intérêt (recevoir flottant, payer fixe) conclus à des fins de couverture des risques de flux de trésorerie liés aux emprunts bancaires à taux flottant. Les encours de valeurs notionnelles de ces swaps s'élevaient à respectivement € 82 millions, € 57 millions et € 5 millions au 31 décembre 2018.

Swap comptablement non désigné comme instrument de couverture – Pour le swap initial de € 55 millions, la comptabilité de couverture a été cessée depuis le 1^{er} janvier 2015. Par conséquent, toutes les variations de la juste valeur de ce swap sont enregistrées en résultat net. Un montant de € 850k a été comptabilisé au profit du résultat de l'année 2017 (crédit aux charges d'emprunts bancaires). Le solde du prix net cumulé au 1^{er} janvier 2015 (€-6.452k) est reclassé des capitaux propres et comptabilisé à charge du résultat net (charges d'emprunts bancaires). La partie correspondante au surplus de couverture a été comptabilisée immédiatement à charge du résultat net du premier semestre 2015. Le solde (€-5.534k) est reclassé sur la durée restante du swap (jusqu'au mi 2018) sur base des montants notionnels pondérés. Le montant reclassé au cours de l'exercice 2018 s'élève à € 586k.

La diminution de € 50 millions du notionnel du swap non désigné comme instrument de couverture, est conforme au tableau d'amortissement repris dans le contrat.

€ 000	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Montant notionnel	5.000	55.000	-50.000
Juste valeur totale	-180	-2.123	1.943
Intérêts courus	-113	-1.219	1.106
Prix net	-67	-904	837

Swaps comptablement désignés comme instrument de couverture – Il s'agit de deux swaps d'intérêt à départ différé au 2 octobre 2017 pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions. La comptabilisation de couverture est appliquée. La variation des justes valeurs des swaps (€ 160k) est enregistrée dans les autres éléments du résultat global, à l'exception d'un montant de € 8k correspondant à la partie non efficace de la couverture.

4.2.8. Autres créditeurs

€ 000 31 décembre	2018	2017
Fournisseurs et factures à recevoir	-104	-80
Coupons non encaissés des années précédentes	-432	-436
Total	-536	-516

En 2016, la provision pour coupons non encaissés a été réévaluée sur la base des principes évoqués par la Commission des Normes Comptables dans son avis 2016/12 relatif aux dettes prescrites et sur la base d'une analyse juridique concernant les délais de prescription applicables.

4.3. Impôts sur le résultat

4.3.1. Actifs et passifs d'impôt différé

€ 000 31 décembre	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Dérivés	176	502	-	-	176	502
Crédits d'impôts non utilisés	34.814	39.648	-	-	34.814	39.648
Actifs d'impôt différé	34.990	40.123	-	-	34.990	40.123

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d'impôt différé que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est 'probable' que la Société disposera d'un bénéfice imposable suffisant, lorsqu'il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui s'inversent, soit au cours de la même période que l'actif, soit au cours d'une période sur laquelle la perte résultant de l'actif pourra être reportée. L'actif d'impôt différé relatif aux crédits d'impôts non utilisés n'est pas comptabilisé en absence d'indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d'impôts non utilisés. Les crédits d'impôts n'ont pas de date d'expiration fixe.

4.3.2. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2018	2017
Bénéfice avant impôts	285.156	266.174
Taux d'imposition applicable	29,58%	33,99%
Impôts théoriques	-84.349	-90.473
Impôts comptabilisés	-	19.760
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	-84.349	-110.233
Dividendes	-23.762	-26.610
Quote-part dans le résultat d'UCB	85.264	92.532
Dividendes non imposables*	22.770	24.707
Impact réforme fiscale sur réserves d'UCB	-	19.464
Amortissement des frais de restructuration des dettes	-	133
Gain net sur dérivés	77	-293
Autres	-	-300
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	84.349	110.233

*limité au résultat statutaire de la société

4.4. Frais généraux

€ 000	2018	2017
Rémunérations des administrateurs	341	337
Jetons de présence	65	46
Rémunération du directeur	96	173
Rémunération commissaire	12	11
Prestataires de services		
- Comptabilité	84	44
- Conseils (juridiques, fiscaux, sociaux, financiers, assurances)	73	79
- Notaire	3	
- Agent payeur	10	
Cotisations		
- Euronext	51	48
- Euroclear	15	15
- FSMA	57	59
- Autres	3	15
Services		
- Publicités financières	44	34
- Assurances	33	33
- Portail du conseil	15	9
- Formation		
Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	29	12
Don	20	25
TVA		
Récupération frais années antérieures		-
Total	951	940

4.5. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2018, le nombre d'actions souscrites s'élève toujours à 44.548.598. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice 2018 est légèrement différent suite au rachat de 36.000 actions propres et s'élève à 44.545.598.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2018, le Conseil d'administration de Tubize a, le 26 novembre 2018, acquis 36.000 actions propres représentant 0,081% des actions représentatives du capital de la société à un prix de 59 euros par action. Le Conseil a considéré que l'acquisition de ce bloc, qui s'est effectué en dehors du marché réglementé, constituait une opportunité intéressante au vu du prix offert. Le Conseil d'administration a ensuite décidé, le 14 décembre 2018, de procéder à l'annulation des 36.000 actions propres qu'elle détenait en portefeuille et les actions ont été annulées le 30 janvier 2019. La société ne détient donc, actuellement, plus d'actions propres en portefeuille et le capital est réduit de 44.548.598 actions à 44.512.598 actions.

4.6. Dividendes

Pour l'exercice 2018, une proposition de dividende brut de € 0,56 par action, soit un montant total de € 24,9 millions, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 24 avril 2019. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion de son capital, la Société entend par capital le capital souscrit, la réserve de primes d'émission et toutes les catégories des réserves présentées dans l'état des variations de capitaux propres.

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.225k. Le capital au 31 décembre 2018 est représenté par 44.548.598 actions sans valeur nominale, inchangé par rapport au 31 décembre 2017. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 33.751.038 au 31 décembre 2018; les autres actions sont dématérialisées. Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires. Dans le nombre total des actions sont comprises actions qui représentent une réserve d'échange pour les droits d'attribution, tant émis qu'en réserve; le droit de vote attaché à ces actions est suspendu.

La Société gère la structure de son capital en fonction de sa participation dans UCB et de son endettement. L'objectif de la gestion du capital est d'assurer la conformité avec tous les covenants financiers. Le non-respect des covenants financiers donne le droit aux banquiers de mettre fin aux emprunts avec effet immédiat. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et 2017 il n'y a pas eu de violation des covenants financiers. Voy. également la note 4.2.6. pour plus d'informations concernant la nature et le calcul des covenants.

4.8. Transactions avec les parties liées

Concert

Sur la base des déclarations de transparence et des déclarations dirigeants, l'actionnariat au 31 décembre 2018 peut être résumé comme suit:

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Financière Eric Janssen SPRL	8.525.014	19,14%	1.988.800	4,46%	10.513.814	23,60%
Daniel Janssen	5.881.677	13,20%	-	-	5.881.677	13,20%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	26.468	0,06%	4.996.263	11,22%
Barnfin SA	3.903.835	8,76%	-	-	3.903.835	8,76%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%	-	-	11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,29%	2.015.268	4,52%	25.307.303	56,81%
Autres actionnaires	-	-	19.241.265	43,19%	19.241.265	43,19%
Total des droits de vote	23.292.065	52,29%	21.256.533	47,71%	44.548.598	100,00%

Altaï Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les modalités du concert sont reprises dans un pacte d'actionnaires dont les éléments clés peuvent être résumés comme suit:

- Le concert a pour but, au travers de Financière de Tubize, d'assurer la stabilité de l'actionnariat d'UCB en vue de lui permettre un développement industriel à long terme. Dans cette optique, il tend à préserver le caractère prépondérant de l'actionnariat familial de Financière de Tubize.
- Les parties au pacte se concertent sur les décisions à prendre par l'assemblée générale de Tubize en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus. Elles veillent à ce qu'elles soient représentées de manière adéquate au conseil d'administration de Financière de Tubize. Au sein de ce conseil et par l'intermédiaire de leurs représentants au conseil d'administration d'UCB, elles se concertent sur les grandes décisions stratégiques concernant UCB en recherchant, dans la mesure du possible, un consensus.
- Les parties s'informent préalablement des projets d'acquisitions et de cessions significatives d'actions de Financière de Tubize. Des droits de préemption et de suite sont également prévus au sein de la famille.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

Dirigeants

Les avantages à court terme attribués aux dirigeants (les 10 administrateurs et le directeur) s'élèvent à € 485 k au total pour l'exercice 2018. Les dirigeants n'ont pas bénéficié d'autres types de rémunération au cours de l'exercice 2018.

N° d'entreprise : BE 0403.216.429

UCB

En 2018, la Société a reçu un dividende d'UCB afférent à l'exercice 2017 pour un montant de €80.331k. Il n'y pas eu d'autres transactions avec UCB au cours de l'exercice 2018.

Commissaire

En 2018, les émoluments du commissaire s'élèvent à €13,3k ; à répartir entre la mission révisoriale (€12,1k) et les autres missions (€1,2k).